

FORMULAIRE 66

Avis au failli d'une assemblée des créanciers
(paragraphe 102(1) ou alinéa 155d.1) de la Loi)

À : _____, failli

Avis est donné qu'une assemblée de vos créanciers aura lieu le _____ (date) à _____ (heure) à _____ (lieu où se tiendra l'assemblée) ou _____ (inscrire les détails relatifs aux moyens de communication électronique ou numérique – p. ex. numéro de téléconférence) et que vous êtes requis d'assister à cette assemblée et de fournir les renseignements qui peuvent être requis.

De plus, avis vous est donné que si, sans motif raisonnable, vous manquez de vous conformer aux exigences du présent avis, vous êtes coupable d'une infraction sous le régime de la Loi et passible d'un emprisonnement maximal de trois (3) ans.

(Lieu)

(Date – AAAA-MM-JJ)

Syndic autorisé en insolvabilité